



## **Foyer de vie Jean Marie Marichez de l'Apei du Boulonnais Modes d'organisation interne**

### **C'est une structure permettant :**

- d'exercer l'approche éducative, pédagogique et thérapeutique qui doit se poursuivre auprès des adultes handicapés au-delà de l'adolescence,
- la pratique d'activités individuelles et collectives tant au niveau de la structure qu'à l'extérieur de celle-ci afin de favoriser la socialisation,
- de poursuivre l'acquisition d'une indépendance progressive adaptée au rythme de l'individu,
- de développer des activités de loisirs, de créativité, et d'épanouissements : courses, jardinage, décoration, couture, sport adapté,...

### **Les conséquences attendues se situent à deux niveaux :**

- contribuer à l'autonomie progressive des adultes déficients qui dépendent souvent entièrement de leur famille,
- valider des programmes de prise en charge éducative et pédagogique pour une population lourdement handicapée

Pour cela, l'équipe éducative cherche à offrir un climat convivial et des animations en prise sur les besoins exprimés ou manifestés par les bénéficiaires. Les activités telles que l'organisation de fêtes, la personnalisation des anniversaires et les repas favorisent les échanges dans un climat chaleureux. C'est aussi le lieu où l'on se donne ou prend la parole qui doit amener au respect de la parole de l'autre et de l'écoute de l'autre.

L'équipe devra chercher à développer l'autonomie, les acquis, les déplacements, les pratiques sportives, les loisirs, les domaines de la culture et de l'expression. L'animation mobilise les capacités physiques et intellectuelles de la personne et leur permet le maintien des relations sociales.

Le Foyer de vie Jean-Marie Marichez est attentif à toutes les préoccupations relationnelles des Usagers et prête attention à toute situation de repli, d'isolement ou d'agressivité et autres troubles du comportement. Le Foyer se saisit de toutes les opportunités de la vie sociale afin de favoriser l'ouverture ou l'environnement de l'Usager et le développement selon les possibilités de chacun.

Des activités faisant appel à la réflexion et à l'imagination s'organisent régulièrement à l'intérieur de l'établissement. Ainsi, les bénéficiaires peuvent participer à des activités telles que :

- l'informatique : créer le journal du Foyer où les compétences de chacun sont utilisées afin que l'activité soit ludique
- les jeux de société

- la musique et la danse pour développer l'aspect culturel
- des créations diverses en atelier (marché de Noël, portes ouvertes, etc.)
- les groupes de parole
- l'atelier esthétique « se sentir bien »
- l'atelier détente. Le groupe de Résidants participant à cet atelier est essentiellement constitué de personnes connaissant certaines difficultés que ce soit au niveau moteur ou sur le plan comportemental

Les activités proposées seront diversifiées, les objectifs sont divers et variés. Ils concernent :

- la motricité
- la maîtrise du corps
- la coordination des gestes

L'affectivité

- le bien-être
- la prise de plaisir dans la réalisation de l'activité
- la conscience de son corps : capacités et limites
- la socialisation

L'apprentissage

- la stimulation intellectuelle : créativité / curiosité
- la concentration
- surmonter les difficultés : diminution de la frustration face à l'échec

L'équipe assure un accompagnement individualisé dans les diverses situations quotidiennes en fonction des potentialités de l'Usager.

Un projet individualisé est établi en tenant compte des potentialités de chaque Usager.

Un accompagnement individuel est assuré du lever au coucher dans les principaux actes de la vie quotidienne.

L'accueil temporaire :

Pour la personne handicapée, l'accueil temporaire répond à un besoin de ressourcement et de socialisation à l'extérieur de son lieu de résidence habituel. Pour ceux qui aident la personne au quotidien, c'est un droit de répit, un temps de repos de quelques jours ou quelques semaines. L'accueil temporaire est une alternative à la vie au domicile pour permettre à la personne handicapée de maintenir des liens sociaux et de participer aux activités. Un séjour de rupture avec le milieu habituel. Un moment privilégié pour définir le projet de vie de la personne handicapée.

#### **Modalités d'organisation du séjour:**

Ponctuel ou lié à un événement, l'accueil temporaire peut se faire selon différentes modalités d'accès :

- des séjours réservés à l'avance
- un accueil dans des délais très courts de manière à faire face à des situations d'urgence

La durée du séjour ne doit pas excéder 90 jours au total sur une période de 12 mois. Le décompte des jours utilisés est assuré par la Maison Départementale (M.D.P.H.).